VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AIACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 26 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :
MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. PARODIN, MM. VITALI, MARY, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM.COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. AMIDEI
M. BASTELICA	à	M. CERVETTI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. BARTOLI	à	M. DIGIACOMI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI

Etaient absents :
Mme DEBROAS, Mme POLI, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 26 Juillet 2012	Délibération N°2012 / 190

Convention de partenariat entre la Ville d'Ajaccio et la Réunion des Musées Nationaux-Grand Palais relative à la diffusion des visuels et la réalisation de campagnes photographiques des collections des musées de la Ville d'Ajaccio.

M. Le Maire expose à l'Assemblée :

Le musée Fesch désire poursuivre son partenariat, sous forme d'une nouvelle convention triennale, avec la Réunion des Musées Nationaux - Grand Palais (RMN-GP) dans le cadre de la réalisation de campagnes photographiques des collections du musée. La RMN-GP qui possède déjà une grande partie du fonds de la collection Fesch, souhaite assurer gratuitement la prise en charge de nouvelles campagnes photographiques, la gestion, la distribution et la diffusion des clichés. En échange la Ville l'autoriserait à exploiter, avec son autorisation préalable, les droits commerciaux des clichés des œuvres sans pour autant retirer la possibilité à la Ville d'Ajaccio d'exploiter pour son propre compte les mêmes clichés.

Ce partenariat permettrait une diffusion très large de ses clichés ; la RMN-GP, établissement public, est le fonds photographique le plus sollicité qui regroupe les fonds photographiques de tous les musées labellisés « musée de France » (600 000 visuels environ).

Par ce partenariat, la Ville d'Ajaccio peut user à sa guise des clichés de son propre fond sans engager aucune dépense ; le coût des clichés est en revanche à la charge de la Réunion des musées nationaux.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'approuver la mise en œuvre du partenariat entre la Ville d'Ajaccio et le Réunion des musées nationaux tel qu'exposé supra.

d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
ouï l'exposé de Madame Anne-Marie LUCIANI, Adjointe déléguée,
et après en avoir délibéré,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 Juillet 2012,

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

la mise en œuvre du partenariat entre la Ville d'Ajaccio et le Réunion des musées nationaux-Grand Palais relatif à la diffusion des visuels et la réalisation de campagnes photographiques des collections des musées de la Ville d'Ajaccio, telle qu'exposée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur LE MAIRE

à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....

Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

MAIRIE D'AJACCIO Corse du Sud

Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120726-2012_190-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2012